



Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## **LES SYNDIQUÉ(ES) DE L'USINE KRUGER DE CRABTREE ADOPTENT À 84 % LES TERMES DE LEUR NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL**

**Joliette, le 4 juillet 2024** — Réunis en assemblée générale, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs des pâtes et papiers de Crabtree CSN ont entériné à 84 % les termes de l'entente de principe intervenue le 2 juillet. Ainsi, la grève générale illimitée déclenchée le 31 mai dernier prend fin et les salariés retourneront au travail au cours des prochains jours.

Plus de 10 mois de négociation et quelque 160 jours dédiés à la négociation auront été nécessaires pour mettre à jour et reconduire la convention collective échue depuis le 30 avril 2023. Les parties étaient toujours dans l'impasse jusqu'à tout récemment. C'est l'arrivée de représentants de la corporation de Toronto qui a permis de faire avancer considérablement la négociation vers un règlement.

« Ce fut un long et épuisant marathon. À un certain moment au cours du processus, on a compris que la direction nous poussait vers un conflit de travail. Cette dernière sous-estimait depuis le tout début, notre capacité collective à se battre pour se faire respecter. Aujourd'hui, après 5 semaines de conflit, des liens se sont créés, des amitiés sont nées, d'autres se sont solidifiées. Il s'est développé une force et une unité collective comme on n'en a jamais vu ici dans notre usine. Des conflits de travail laissent toujours derrière nous des séquelles, de la souffrance, mais nous sortons de cette aventure la tête haute avec l'héritage d'un syndicat CSN combatif qui a tous les outils en main pour assurer le respect de nos membres et de notre convention collective au quotidien », souligne monsieur Éric Sourdif, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs des pâtes et papier de Crabtree.

Rappelons qu'un travail colossal de mise à jour des aspects normatifs de la convention collective était au cœur des enjeux fondamentaux de cette négociation. « On a toujours dit que d'intégrer des textes à la convention collective qui reflète la pratique n'est pas un gain en soi. Dans les faits, chaque fois que nous avons intégré des pratiques, cela représente un frein à la gestion arbitraire de l'employeur. En ce sens, on a atteint nos objectifs et fait des gains magistraux dans cette négociation », précise Monsieur Sourdif.

Les gains monétaires quant à eux sont nombreux. En outre, la sous-traitance sera mieux encadrée, le régime d'assurance collective sera amélioré, des primes seront majorées et les salaires de nombreux titre d'emploi ajusté entre 0,50 \$ et 2 \$ l'heure. En plus des ajustements, la nouvelle convention collective d'une durée totale de 5 ans prévoit des augmentations de salaire rétroactives au 1<sup>er</sup> mai 2023. À ce titre, le nouveau contrat de travail prévoit une majoration des salaires de 26,5 % à 30 % d'ici l'échéance le 1<sup>er</sup> mai 2027.

Un autre gain important est celui de la pérennité du régime de retraite à prestation déterminée. À ce titre, le syndicat obtient des gains substantiels pour assurer la pérennité du régime. Plusieurs millions de dollars seront injectés par la compagnie au cours de la prochaine convention collective.

Finalement, le syndicat et ses membres rencontrent la totalité des objectifs fondamentaux qu'ils s'étaient fixés pour cette ronde de négociation.

« À titre de présidente du Conseil Central de Lanaudière et militante du STTPPC puisqu'il s'agit de mon syndicat d'origine, je suis honorée de faire partie de ce groupe, je suis aussi fier de leur détermination. Ce conflit nous aura tous permis de grandir, j'en ressors moi-même grandie en tant que militante CSN. Je suis encore plus déterminée à poursuivre l'éternelle lutte syndicale, car il y a une vérité absolue qui ressort également de la lutte que vient de mener le STTPPC et ses membres : c'est celle que les intérêts de classe ouvrière et ceux du capital seront éternellement irréconciliables. », conclut Patricia Rivest, présidente du Conseil Central de Lanaudière.

La reprise des activités de l'usine aura lieu ce vendredi 5 juillet. Les rappels au travail se feront dans les 96 heures qui suivront. Les parties prévoient une reprise complète des opérations à compter du 8 juillet.

### **À propos**

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des pâtes et papiers de Crabtree — CSN représente plus de 450 membres de l'usine de Kruger à Crabtree. Il est affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière-CSN (FIM-CSN) qui compte plus de 320 syndicats affiliés, représentant environ 25 000 membres œuvrant dans le domaine industriel québécois. Il est également affilié au Conseil central de Lanaudière — CSN qui représente plus de 14 000 membres répartis en près de 81 syndicats sur son territoire.



— 30 —

**Pour informations :**

Éric Sourdif

Président du Syndicat des travailleuses et travailleurs des pâtes et papiers de Crabbree — CSN

STTPPC-CSN

450 754-2665